

Apprendre le numérique, une opportunité pour les personnes en situation de handicap

Par **Véronique BUSTREEL**

Directrice de l'Innovation, de l'Évaluation et de la Stratégie
de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle
des personnes handicapées (Agefiph)

Alors que le secteur du numérique est en pleine croissance, les employeurs peinent à recruter. Afin que les opportunités issues de cette révolution bénéficient à tous, notamment aux personnes en situation de handicap, les différents acteurs de la recherche, de la formation, de l'accompagnement et de l'entreprise doivent s'associer pour initier une dynamique vertueuse qui profite à tous. Les personnes en situation de handicap restent encore trop exclues du monde du travail et doivent pouvoir bénéficier de cette transformation qui bouleverse les organisations du travail et l'emploi, en se saisissant des opportunités générées par les innovations pour l'emploi des personnes handicapées. En structurant des réponses coordonnées pour permettre la détection et l'éclosion des talents, notamment par la formation, et en veillant à ne pas créer de nouvelles barrières à l'inclusion professionnelle des personnes handicapées du fait d'une accessibilité impensée et non maîtrisée, la mobilisation des acteurs doit permettre de transformer ces opportunités en réalités.

Le secteur du numérique est plus que jamais un secteur d'avenir. En pleine croissance, alors que ses besoins sont considérables, ce secteur peine pourtant à recruter. Le secteur affiche ainsi plus de 530 000 emplois en France¹, tandis que plus de 800 000 professionnels des métiers du numérique² sont identifiés par la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques). Le numérique représente désormais 3 % de l'emploi total, une part qui ne cesse de croître depuis plus de dix ans.

La révolution numérique est en marche : numérisation croissante des processus et outils, présence de plus en plus prégnante du numérique dans les outils et les métiers de l'entreprise. La crise sanitaire traversée depuis deux ans vient ajouter à cette dynamique. L'ensemble accélère et amplifie la place du numérique dans les pratiques professionnelles, les métiers et les entreprises.

En mai dernier, le secrétaire d'État chargé du Numérique, Cédric O, soulignait que 190 000 emplois³ seraient à pourvoir sous dix-huit mois (c'est-à-dire d'ici fin 2022), et que d'ores et déjà 80 000 offres d'emploi n'étaient pas pourvues.

¹ NUMEUM (2021), <https://numeum.fr/actu-informatique/bilan-2021-et-perspectives-2022-du-secteur-numerique>

² DARES (2019), « Data scientists, community managers... et informaticiens : quels sont les métiers du numérique ? ».

³ France Stratégie (2015), « Les métiers en 2022 – rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications ».

Le marché de l'emploi dans ce secteur est particulièrement sous tension. La forte demande des entreprises du numérique pour développer leurs activités et celle des entreprises pour déployer leurs activités numériques se heurtent à une pénurie de compétences techniques. Ainsi, les coprésidents de Numeum (un syndicat professionnel français de l'industrie du numérique), Godefroy de Bentzmann et Pierre-Marie Lehucher, précisaient récemment qu'« après avoir bien résisté à la crise, le marché du numérique français connaît une croissance très prometteuse, stimulée par la transformation numérique des organisations. Les entreprises du numérique font toutefois encore face à une importante pénurie de talents. Si nous voulons miser sur l'avenir, la formation doit être une priorité pour contrer l'obsolescence rapide des compétences techniques et répondre à l'évolution rapide des métiers du secteur ».

La France dispose d'un gisement de talents, de compétences et d'aptitudes inexploitées de personnes qui ne demandent qu'à emprunter l'autoroute du numérique. Parmi ces personnes figurent les personnes en situation de handicap, nous en avons la conviction.

Les personnes en situation de handicap représentent 7 % de la population française, soit 2,8 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans en situation de handicap.

Or trop souvent encore, ces personnes sont privées d'emploi en dépit de l'obligation d'emploi mise en place depuis 1987.

D'après l'enquête « Emploi » (Insee, 2018), 44 % des personnes reconnues handicapées sont actives en France (contre 72 % de l'ensemble de la population active), 37 % sont en emploi (contre 66 % de l'ensemble de la population) et 16 % au chômage (contre 8 % de l'ensemble de la population).

Si près d'un million de personnes en situation de handicap travaillent en France, il est un fait connu : elles ont trois fois moins de chance d'être en emploi et deux fois plus de risque d'être au chômage. Même si le chômage a diminué au cours des derniers mois, il reste cependant élevé avec plus de 480 000 demandeurs d'emploi en situation de handicap inscrits à Pôle emploi.

C'est forts de cette conviction selon laquelle nul ne doit être laissé sur le bord du chemin de l'autoroute du numérique que l'Agefiph⁴ et ses partenaires s'engagent.

Nous en sommes convaincus, cette situation paradoxale qui compte, d'un côté, des employeurs qui peinent à recruter et, de l'autre, des personnes privées d'emploi doit pouvoir constituer une équation gagnante, à condition d'inscrire dans l'équation les paramètres qui vont permettre de réduire la distance entre l'offre et la demande.

Cette situation doit nous conduire à transformer ce constat en opportunité à saisir pour tous les talents, pour toutes les personnes, dont les personnes en situation de handicap, et pour les employeurs du secteur du numérique.

De par leur diversité, les personnes en situation de handicap représentent une opportunité pour les entreprises, notamment celles du numérique mais aussi toutes les entreprises, le numérique étant désormais présent dans beaucoup des actes métiers de l'entreprise.

Face à un secteur pourvoyeur d'opportunités multiples, face à l'accélération et à la part croissante prise par le numérique et l'intelligence artificielle dans nos vies professionnelles, il nous faut collectivement être les acteurs de cette transformation du travail et de l'emploi en nous saisissant des opportunités générées par les innovations pour l'emploi

⁴ L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées), créée par la loi du 10 juillet 1987, collecte les fonds des entreprises qui ne répondent pas, partiellement ou totalement, à leur obligation d'emploi. Avec ces moyens, l'Agefiph, organisme paritaire élargi, met en œuvre une offre de services destinée aux employeurs privés et aux personnes en situation de handicap.

des personnes handicapées, en structurant des réponses coordonnées pour permettre la détection et l'écllosion des talents et en veillant à ne pas créer de nouvelles barrières à l'inclusion professionnelle des personnes handicapées.

LA MULTIPLICATION DES INNOVATIONS, UNE SOURCE D'OPPORTUNITÉ POUR DÉVELOPPER L'ACCÈS À LA FORMATION ET À L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le numérique propose dès aujourd'hui des innovations et des développements qui se révèlent être de puissants vecteurs de progrès pour l'inclusion, notamment professionnelle, des personnes en situation de handicap.

Ces nouveaux produits agissent pour le renforcement de l'autonomie et l'accessibilité, et proposent des contenus inimaginables auparavant. L'irruption de ces nouveaux produits constitue un levier important pour l'inclusion professionnelle des personnes handicapées. Ils leur permettent d'accéder aux informations et aux apprentissages, ils favorisent la participation des personnes concernées aux développements des produits qui les concernent en s'appuyant sur leur expertise d'usage et leurs besoins en tant que principaux intéressés : ces personnes représentent alors à la fois des utilisateurs finaux et des contributeurs dans l'élaboration de solutions nouvelles qui leur seront proposées.

Ces solutions ouvrent de nouveaux horizons, certains produits mobilisant l'intelligence artificielle sont remarquables tels :

- Virtuoz, mis au point par le Studio FeelObject, qui conçoit des plans tactiles et interactifs pour faciliter la mobilité des déficients visuels dans les espaces de travail ;
- les messageries SMS⁵, dont l'invention visait initialement à permettre les échanges avec les personnes sourdes ;
- l'avatar Seigneur⁶, personnage virtuel en 3D capable de s'exprimer en langue des signes française (LSF), créé par le laboratoire ISRIA ;
- les outils d'accès à l'information tels que Cap'FALC⁷, permettant aux personnes en situation de handicap intellectuel de comprendre les consignes ;
- des applications ou des tablettes qui contribuent à l'autonomie de personnes avec troubles cognitifs (montre connectée Watchhelp⁸ ou outil numérique Wesireport⁹...).

Les exemples se multiplient. Cette révolution numérique constitue une opportunité de nouveaux moyens de compensation pour les personnes en situation de handicap et rend accessibles la formation, les espaces professionnels, les métiers, et même la réalisation de certaines tâches.

Les nouvelles modalités de réalisation de l'activité professionnelle en télétravail s'avèrent enfin aujourd'hui une réponse supplémentaire pour l'organisation du travail et l'inclusion de personnes en situation de handicap. Les outils du numérique sont présents partout

⁵ Signes de Sens (2021), « Le Handicap change le monde », vidéo, <https://www.youtube.com/watch?v=ytzn7NM72bM>

⁶ IRISA – Université Bretagne Sud, http://lsf.irisa.fr/project_info.html

⁷ L'association Unapei, l'Inria et Facebook Artificial Intelligence Research ont conjugué leurs compétences afin de mettre au point un nouvel outil numérique « Facile à Lire et à Comprendre », <https://www.inria.fr/en/node/1100>

⁸ <https://www.la-croix.com/Economie/Watchhelp-application-lautonomie-personnes-autistes-2021-03-30-1201148405>

⁹ <https://www.wesireport.com/>

désormais, rendant indispensable la formation aux outils et aux métiers du numérique. Ainsi, alors que le télétravail a connu un développement sans pareil entre 2020 et 2021, l'Agefiph a déployé plus de 15 000 aides pour soutenir cette démarche et permettre l'accès et le maintien en formation et en emploi des personnes en situation de handicap.

LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : UN GISEMENT INEXPLORÉ DE TALENTS

Tout comme les innovations, les opportunités métiers générées par cette révolution du numérique constituent autant de possibilités nouvelles pour développer l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap dans leur diversité.

Depuis près de trois ans, l'Agefiph s'est saisie de ce sujet en amorçant des travaux avec de nombreux acteurs du secteur, chercheurs, acteurs de la formation, de l'accompagnement ou de l'entreprise, en réfléchissant à la création d'une chaîne de valeur sur un secteur attractif. Objectif : structurer des réponses coordonnées pour permettre la détection et l'éclosion des talents.

Pour ce faire, plusieurs leviers sont actionnés.

S'associer à des initiatives marquantes pour déployer l'information et la mobilisation sur les métiers du numérique, au plus près des territoires

L'Agefiph s'est ainsi associée, aux côtés notamment de Pôle emploi et de la Fondation Google, au programme Déclics Numériques mis en place par l'association Diversidays, qui a pour objectif de faire découvrir et d'accompagner aux métiers du numérique les personnes issues de la diversité, dont font partie les personnes en situation de handicap. Objectif : 10 000 personnes accompagnées en 2021-2022. Aujourd'hui, parmi les personnes qui intègrent le programme, 16 % sont en situation de handicap. Le tour de France doit permettre, au plus près des territoires, de susciter l'intérêt et d'attirer de nouveaux profils.

Faire appel à l'innovation

L'Agefiph s'est associée à une initiative¹⁰ portée par le CNRS et l'ESN CGI, qui vise, à travers la mise au point d'outils d'intelligence artificielle et une approche ludique et gamifiée (la gamification est le fait d'intégrer des mécanismes de jeu vidéo dans les applications ou fonctions), à détecter les aptitudes et appétences pour le numérique. Ce faisant, nous soutenons des démarches susceptibles de permettre à des personnes issues de la neurodiversité¹¹ d'accéder à l'emploi, de faire valoir leurs aptitudes et d'exprimer leurs compétences dans des métiers qui recrutent (développeur, testeur notamment). Les études sont en cours pour une utilisation de l'IA permettant de développer l'accès aux métiers du numérique par un repérage des talents.

Investir dans la qualification et les compétences

La place des personnes handicapées reste insuffisante en formation pour bénéficier à plein des opportunités offertes par le numérique. Partant de ce constat simple, un consortium inédit s'est organisé. Objectif : favoriser l'accès de 500 personnes en situation de

¹⁰ En lien avec le projet MACA (*mapping autistic cognitive abilities*), <https://www.maca.community/>

¹¹ Exemple des personnes avec autisme.

handicap à la formation et l'accompagnement vers les métiers du numérique à partir d'un programme unique THalent Digital¹².

Ce programme est lauréat du Plan d'investissement compétences (PIC). La particularité du consortium piloté par l'Agefiph réside notamment dans sa composition, qui fédère des acteurs essentiels :

- organismes de formation partenaires de la grande école du numérique, WebForce3 et Simplon ;
- OPCO Atlas et Akto ;
- une association de personnes concernées, APF France Handicap ;
- et un cabinet de consultants en charge de l'évaluation.

Ce programme mobilise Pôle emploi, Cap emploi et les missions locales, mais aussi le secteur associatif au plus près des territoires, et incite à orienter et accompagner les parcours de personnes pour lesquelles le numérique n'était pas une évidence.

Le consortium déploie son action en organisant l'accessibilité pédagogique des contenus de formation, en adaptant les rythmes de formation et en cherchant à faire coïncider les opportunités et demandes d'emploi. Ainsi, une coopération est désormais nouée avec le PIC formation en entreprise adaptée¹³ (EA), mise en place pour répondre à l'expérimentation « Cap vers l'entreprise inclusive », pour le déploiement de CDD tremplins en EA en particulier.

Enfin, mobiliser les donneurs d'ordre

L'expérimentation de diagnostic numérique handicap¹⁴ auprès des directions des services informatiques de grands comptes vise à faire émerger des opportunités, identifier des actions et mettre en place des modalités de coopération sur mesure, notamment de sous-traitance ou de cotraitance entre entreprises adaptées et ESN, déployer les clauses sociales...

C'est donc d'une boucle vertueuse dont il s'agit, boucle qui à terme doit permettre d'irriguer plus largement les métiers et les entreprises du numérique des talents des personnes en situation de handicap. Par l'effet de masse visé, par l'animation d'un écosystème dédié, par l'amplification de notre action aux côtés des employeurs pour soutenir l'emploi des personnes en situation de handicap, nous voulons maximiser les opportunités et faire des personnes en situation de handicap les acteurs de la révolution numérique.

POUR UN NUMÉRIQUE CRÉATEUR D'OPPORTUNITÉ, ET NON DE NOUVELLES BARRIÈRES À L'INCLUSION PROFESSIONNELLE

L'article 47 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a établi des obligations légales en termes d'accessibilité numérique, en veillant à ne pas créer de nouvelles barrières à l'inclusion professionnelle des personnes handicapées. L'article 106 de la loi pour une République numérique d'octobre 2016 rendait ainsi obligatoire l'accessibilité des sites Internet publics.

¹² <https://www.thalent-digital.fr/>

¹³ <https://www.unea.fr/le-pic-entreprises-adaptees-est-mobilisable>

¹⁴ <https://www.agefiph.fr/aides-handicap/diagnostic-numerique-handicap>

Lors de la remise du rapport du Conseil national du numérique (CNNum), réalisé avec l'appui du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) en 2020, le secrétaire d'État Cédric O précisait : « Le numérique doit être une chance pour tous en offrant notamment de nouvelles opportunités aux personnes en situation de handicap. Par l'innovation, notamment en matière d'intelligence artificielle, par le soutien à nos *start-up*, nous avons la possibilité d'œuvrer pour permettre à nos concitoyens d'avoir accès à tous les services. C'est un enjeu d'égalité auquel je suis profondément attaché et un défi dans lequel le gouvernement est pleinement investi ».

Le rapport soulignait le manque de formation des professionnels du numérique en matière d'accessibilité :

- 43 % des développeurs interrogés dans le cadre du rapport déclaraient ne pas avoir connaissance des obligations légales concernant l'accessibilité ;
- 62 % assuraient ne pas connaître la réglementation française en matière d'accessibilité des sites et des services publics en ligne.

L'accessibilité numérique est une opportunité stratégique pour les organisations – publiques et privées – pour mettre en place des outils, produits et services numériques responsables disponibles pour tous, pour permettre l'accès aux métiers et l'inclusion professionnelle, enfin, pour faire société en garantissant l'accessibilité à tout pour tous.